

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 530-1



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2019, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 530-1 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 530 (RMH 330-1) RELATIF AU STATIONNEMENT.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 11 octobre 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 11 OCTOBRE 2019.

---

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*